

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 mars 1903.

TOUT d'abord, malgré les nouvelles d'une agence télégraphique, le Souverain-Pontife est en bonne santé ; et s'il ne donne pas en ce moment des audiences avec la même abondance qu'il y a quelque temps, c'est moins pour se ménager que pour avoir plus de liberté dans la préparation d'un travail, une encyclique, assure-t-on, qui paraîtrait prochainement.

— Au moment où la persécution française a gagné sa première bataille contre les congrégations et s'apprête à les expulser entièrement et définitivement du sol de la France, cette nation chrétienne a eu cependant une consolation, gage de temps meilleurs.

— Il est maintenant certain que le gouvernement français avait élevé au Vatican des difficultés sur la béatification de Jeanne d'Arc. Il avait voulu faire de cette vierge une sainte laïque, un personnage national qui n'eut aucun rapport avec la religion chrétienne. Ses voix étaient des hallucinations, mais elles ont contribué à sauver la France et par conséquent étaient respectables à raison du but qu'elles avaient aidé à atteindre. Jeanne était une héroïne, elle n'était pas une sainte. Les démarches du gouvernement français, démarches, il faut bien le dire, faites d'une façon très réservée, n'aboutirent pas. La cause suivit son cours régulier. Le 17, elle passait devant la congrégation des cardinaux, qui avaient entendu sur ce sujet les consultants et officiers de la Sacrée Congrégation des Rites. C'est ce que l'on appelle la séance préparatoire, ainsi nommée parce qu'elle prépare la congrégation générale qui a eu lieu ensuite devant le Souverain-Pontife.

— On avait répandu des bruits fâcheux sur la cause de la vierge lorraine. On disait que l'héroïcité de ses vertus n'était nullement prouvée. Non pas qu'on lui enlevât cette auréole que tout le monde